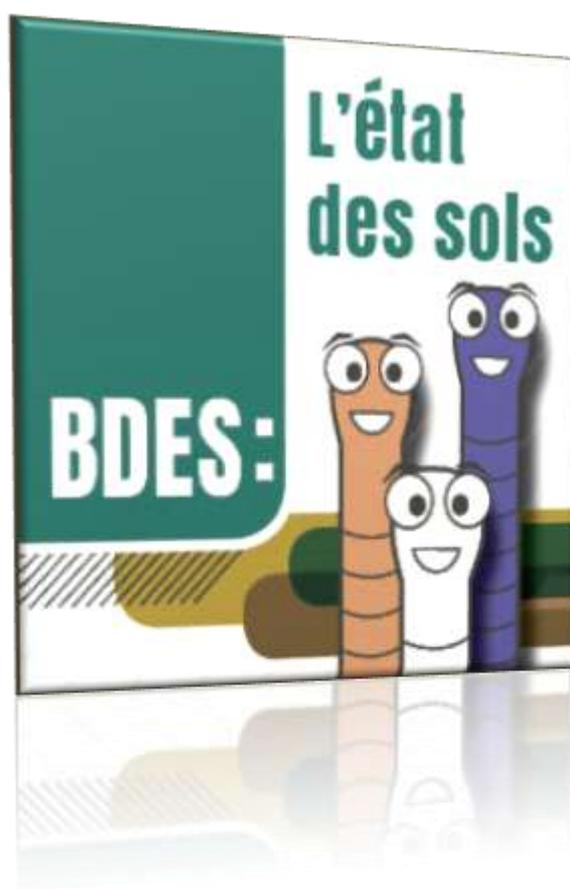


Banque de Données de l'État des Sols



Manuel d'utilisation

Avril 2018



Wallonie



Sommaire

Abréviations	3
Objet du document	4
Introduction	5
Comment accéder à la BDES ?	7
Comment utiliser la BDES ?	7
Page d'accueil.....	7
Comment trouver une parcelle ?	8
Comment consulter les informations sur l'état des sols ?	10
Interrogation par point	12
Interrogation par polygone.....	13
Buffer.....	15
Cas particulier	15
Quels sont les informations disponibles et comment les interpréter ?.....	17
Onglet « Situation à l'inventaire »	17
Onglet « CC S / Attestations ».....	20
Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »	20
Onglet « Procédures ».....	21
Comment introduire une demande de rectification des données ?.....	22
En résumé.....	22
Comment m'authentifier ?	23
Comment demander une rectification des données ?	25
Comment consulter les demandes de rectification que j'ai envoyées ?	26
Autres fonctionnalités de la BDES	29
Table de contenu.....	29
Autres composants de la carte	31
Fond de plan	31
Partage (x).....	32
Aperçu.....	32
Coordonnées :.....	32
Zoom	32
Menu	32
Concentration de fond	33

Abréviations

BDES	Banque de Données de l'Etat des Sols ;
BD	Banque de données ;
CCS	Certificat de Contrôle des Sols : certificat dont le Gouvernement établit le contenu minimal consignait la décision par laquelle il est établi qu'un terrain a fait l'objet d'une étude d'orientation, d'une étude de caractérisation, d'un assainissement ou de mesures d'office conformément au présent décret et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de ses arrêtés d'exécution ;
DAS	Direction de l'Assainissement des Sols ;
DPS	Direction de la Protection des Sols ;
SPW	Service Public de Wallonie ;
URL	Uniform Resource Locator ou adresse web.



Objet du document

Le contexte général de ce document est la banque de données de l'état des sols (BDES) organisée par le décret relatif à la gestion des sols (décret sols)¹.

Dans la BDES, vous pouvez consulter de manière publique, pour chaque parcelle cadastrale et chaque bien non cadastré, les données dont dispose l'administration, concernant :

- les données des inventaires des terrains pollués et potentiellement pollués ;
- les certificats de contrôle du sol délivrés, ainsi que les documents attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation (cf.

¹ Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols tel que modifié par le décret-programme du 22 juillet 2010 et par le décret du 27 octobre 2011.

- Introduction) ;
- la présence de mesures de suivi ou de sécurité ;
- le déroulement d'éventuelles procédures administratives ayant trait à la pollution du sol ou à la présence de déchets.

Ce manuel d'aide est destiné aux citoyens qui souhaitent obtenir de l'information sur l'état du sol d'une parcelle.

Les objets de ce document sont de vous décrire :

1. Comment trouver une parcelle dans la BDES
2. Comment consulter les informations de la BDES pour cette parcelle
3. Comment interpréter les informations fournies par la BDES
4. Comment demander une rectification de ces informations si vous constatez une erreur



Introduction

La BDES recense pour chaque parcelle cadastrale et pour les biens non cadastrés, les données disponibles à l'administration relatives à l'état du sol.

L'unité géographique de référence de la BDES est donc dans la majorité des cas la parcelle cadastrale.

Le parcellaire cadastral évoluant dans le temps. Les parcelles sont mises à jour (mutations) suite à un lotissement, un remembrement, une fusion/ scission de parcelles,... Les données de la BDES sont attachées à la parcelle cadastrale telle qu'elle existait sur l'acte administratif.

Lorsqu'il existe des données pour un bien non cadastré, l'unité géographique est la parcelle non cadastrée c'est-à-dire le périmètre du domaine non cadastré qui a fait l'objet d'un signalement/constat de pollution, d'investigations et/ou de travaux d'assainissement.

Pour une parcelle présente dans la BDES, vous pouvez obtenir les informations suivantes :

- Est-elle reprise à l'inventaire des terrains potentiellement pollués ?
En d'autres termes, cette parcelle a-t-elle hébergé dans le passé ou héberge-t-elle actuellement une ou plusieurs activités comportant un risque pour le sol² ?
- Est-elle reprise à l'inventaire des terrains pollués ?
En d'autres termes, cette parcelle a-t-elle fait l'objet ou fait-elle l'objet d'une procédure d'investigation et/ou de travaux d'assainissement conformément à la législation en vigueur ?
- Est-elle reprise à l'inventaire des certificats de contrôle du sol (CCS) et attestations de la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation ?
En d'autres termes :
 - un Certificat de Contrôle du Sol (CCS) a-t-il été délivré pour cette parcelle au terme d'une procédure d'investigations et/ou de travaux d'assainissement réalisée conformément au décret sols ?
 - un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a-t-il été délivré ?
Qu'est ce qu'un plan de remédiation ? Il s'agit d'un des actes suivant :
 - un plan de réhabilitation de l'article 7, §3, du décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne avant sa modification par le présent décret ;
 - un plan de réhabilitation de l'article 35, §2, décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne avant sa modification par le présent décret ;
 - un plan de réhabilitation des articles 42 et 47, du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
 - une remise en état de l'article 43 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
 - un plan d'assainissement de l'article 681bis/67 du Règlement général pour la protection du travail ;
 - un plan de remise en état de l'article 71 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
 - un plan de remise en état de l'article D.149 du Livre Ier du Code de l'environnement ;
 - une remise en état sur base de l'article D.157 du Livre Ier du Code de l'environnement ;
 - une remise en état sur base de l'article D.159 du Livre Ier du Code de l'environnement ;
 - une remise en état sur base de l'article D.163 du Livre Ier du Code de l'environnement ;
 - une réalisation d'actes et travaux d'assainissement dans les sites à réaménager visés à l'article 167 du CWATUPE pour lesquels le Gouvernement a octroyé une subvention à un acteur public conformément aux articles 457 et 458 du CWATUPE.

² Activité reprise à l'annexe 3 du décret sols

- L'administration dispose-t-elle de documents liés à cette parcelle suite aux investigations et travaux ?
Parmi ces informations, vous avez accès :
 - à la liste des sources documentaires reprenant cette parcelle et sous quelle référence ;
 - à l'état d'avancement d'éventuelles procédures administratives ayant trait à la pollution du sol ou à la présence de déchets ;
 - aux mesures de sécurité³ et de suivi⁴.

Un droit de rectification des données contenues dans la banque de données de l'état des sols est ouvert mais il est limité aux titulaires de droits réels ou aux exploitants. Vous devez donc accompagner votre demande de rectification des pièces justifiant ce lien. L'exercice de ce droit n'est pas limité dans le temps.

³ mesures, en ce compris des restrictions d'accès et d'utilisation, à l'exception des actes et travaux d'assainissement, destinées à maîtriser les effets d'une pollution ou d'une altération de la qualité du sol ou à en prévenir l'apparition.

⁴ mesures visant à s'assurer de la maîtrise des risques et de l'efficacité des mesures de sécurité ou des actes et travaux d'assainissement du sol ou de remédiation d'une altération de la qualité du sol.



Comment accéder à la BDES ?

Vous pouvez accéder à la BDES via le [Site de l'Assainissement et de la Protection des Sols](#) sous le thème Sols, la rubrique Sols pollués et la sous-rubrique Banque des Données de l'État des Sols (BDES).

Vous ne devez pas nécessairement vous authentifier pour accéder à la BDES. Par contre, pour effectuer une demande de rectification des données, il vous est demandé de vous authentifier ce qui nécessite une inscription sur notre site.

Comment utiliser la BDES ?

Page d'accueil

Vous accédez à la page d'accueil de la BDES via <http://bdes.spw.wallonie.be>

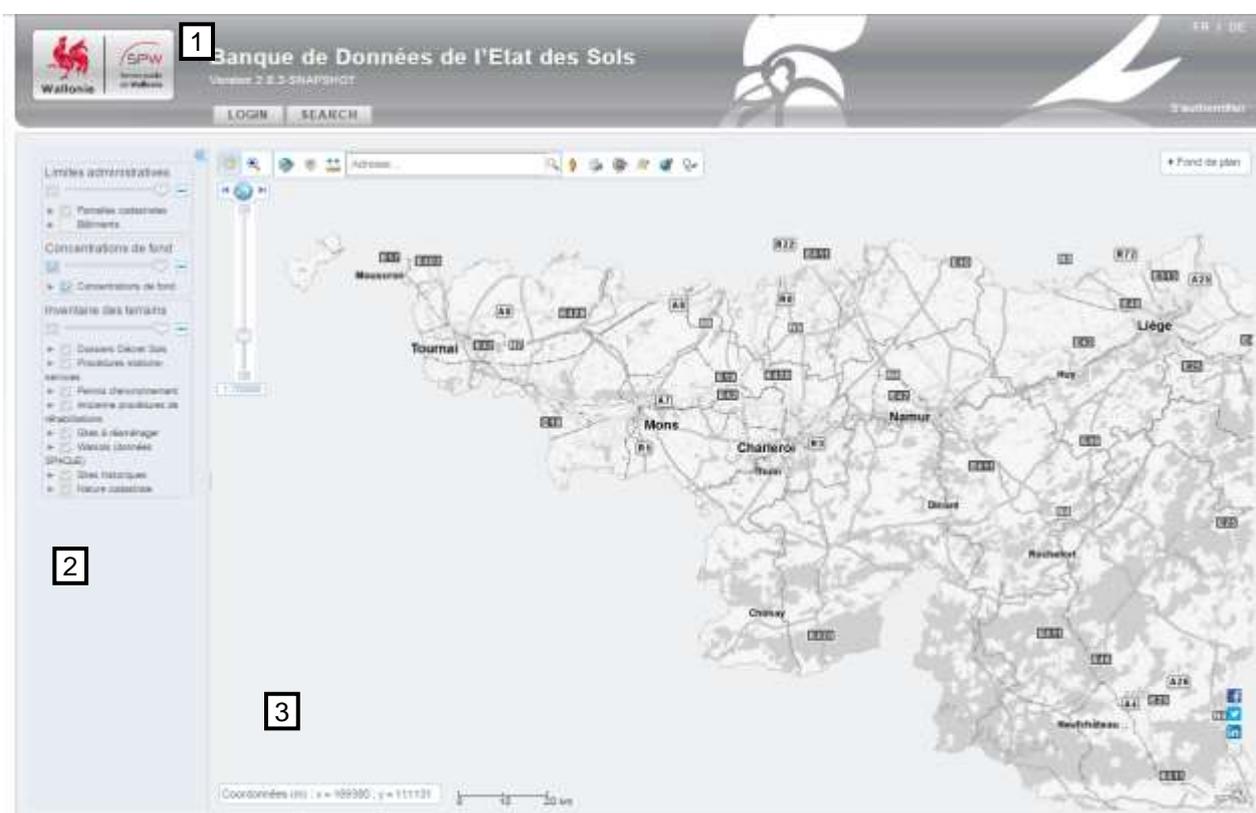


fig. 1. Page d'accueil de la BDES

Comme l'illustre la copie d'écran ci-dessus, la page d'accueil est découpée en trois parties :

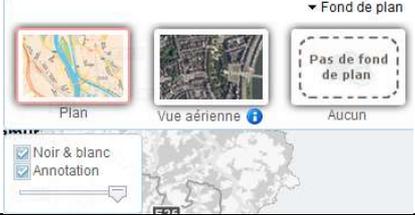
- **La bannière** du SPW [1] qui reprend les éléments standards tels que :
 - les liens permettant le choix de la langue d'affichage ;
 - le lien permettant de s'authentifier (S'authentifier).

- La **table des matières** qui vous permet d'afficher ou non les différentes couches d'informations cartographiques. [2].
- Et la **carte** avec ses composants d'affichage et de recherche [3].

Comment trouver une parcelle ?

Vous avez plusieurs possibilités pour vous localiser sur une parcelle:

1. Au moyen des outils de navigation cartographique qui vous permettent :

	de déplacer la carte
	de zoomer par deux points
	de modifier le niveau de zoom de la carte
	de modifier le fond de plan, son apparence et sa transparence pour visualiser d'autres points de repère
	d'utiliser GoogleStreetView pour visualiser d'autres points de repère
	d'aller à votre position (si vous êtes sur place et que votre position peut être déterminée)

www.wallonie.be
1719 (allgemeine Auskunft) • 1718 (informations générales)

2. Au moyen de l'outil de localisation par adresse.

Il vous suffit alors d'introduire une adresse (Rue, numéro, code postal et/ou localité) dans le composant de la barre d'outils de la carte.



fig. 2. Recherche par adresse dans la barre d'outils de la carte

L'outil vous propose alors une liste de proposition qui pourrait correspondre à votre entrée :

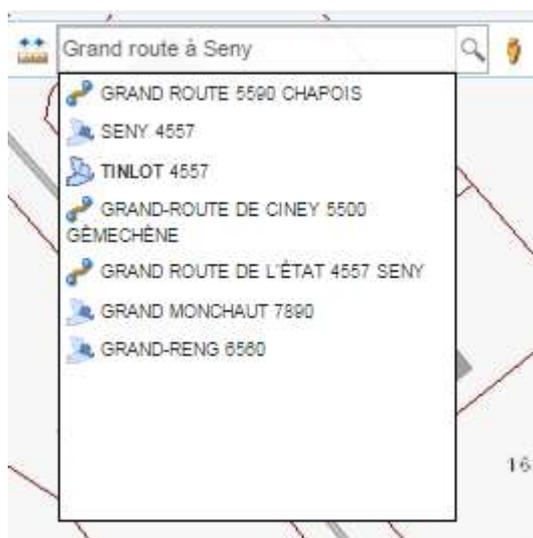


fig. 3. Proposition d'adresses sur base d'une entrée

Cliquez sur la proposition qui correspond à l'adresse recherchée. L'outil vous positionne sur cette adresse.

Si aucune proposition ne correspond à l'adresse recherchée, affinez votre recherche.

3. Au moyen de l'outil de recherche avancée qui vous permet d'effectuer une localisation par plusieurs moyens :

- a. Par adresse (décomposée en localité et code postal, rue et numéro)

Recherche avancée

Adresse | Coordonnées | Cadastre 2014

Localité ou code postal

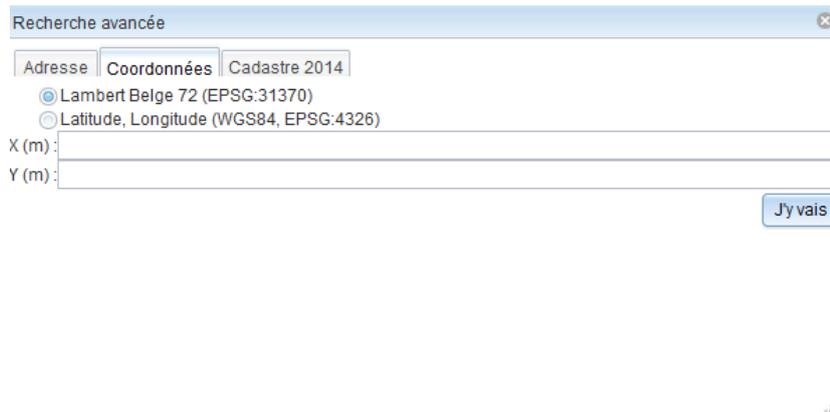
Rue

Numéro

J'y vais

fig. 4. Recherche avancée – par adresse

- b. Par coordonnées (Lambert Belge 1972 ou latitude/longitude)

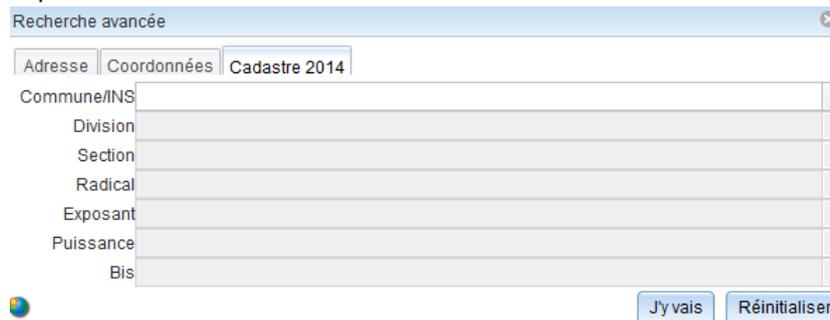


The screenshot shows a window titled 'Recherche avancée' with three tabs: 'Adresse', 'Coordonnées', and 'Cadastré 2014'. The 'Coordonnées' tab is selected. It contains two radio buttons: 'Lambert Belge 72 (EPSG:31370)' (selected) and 'Latitude, Longitude (WGS84, EPSG:4326)'. Below are input fields for 'X (m):' and 'Y (m):'. A 'J'y vais' button is at the bottom right.

fig. 5. Recherche avancée – par coordonnées

- c. Par parcelle cadastrale (la version du référentiel cadastral est indiquée dans le titre de l'onglet)

Cet outil vous permet de localiser une parcelle cadastrale sur base des informations fournies : division cadastrale, section, radical, exposant, puissance et/ou numéro bis/ter de la parcelle.



The screenshot shows the same 'Recherche avancée' window, but with the 'Cadastré 2014' tab selected. It features a series of dropdown menus for 'Commune/INS', 'Division', 'Section', 'Radical', 'Exposant', 'Puissance', and 'Bis'. There are 'J'y vais' and 'Réinitialiser' buttons at the bottom right.

fig. 6. Recherche avancée – par parcelle cadastrale

- d. Par numéro de dossier

Si vous connaissez un numéro de dossier correspondant à une procédure d'investigations et/ou de travaux d'assainissement sur la parcelle recherchée, il est possible d'effectuer ce type de recherche.

Le bouton **J'y vais** vous permet de vous positionner sur un point de la carte en fonction de critères de recherche.

Comment consulter les informations sur l'état des sols ?

Vous avez maintenant localisé sur la carte votre zone d'intérêt.

Suivant les informations disponibles dans la BDES et vos choix d'affichage c'est-à-dire les couches et fonds de plan rendus visibles (cf. Table de contenu), la présentation de la carte peut être différente.

Cependant, l'interrogation des informations sur l'état des sols est indépendante de ces choix d'affichage.

Par exemple, voici la même zone avec des choix d'affichage différents :

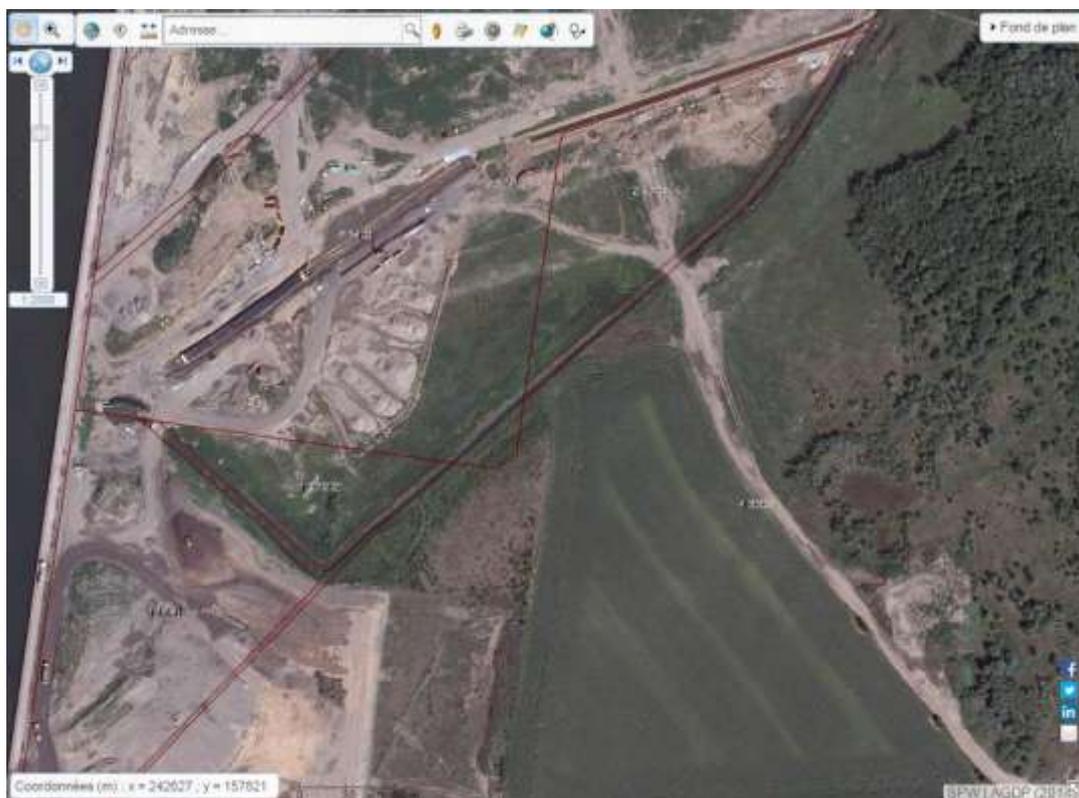


fig. 7. Avec le fond de plan « vue aérienne » et avec les couches « BDES » non visibles

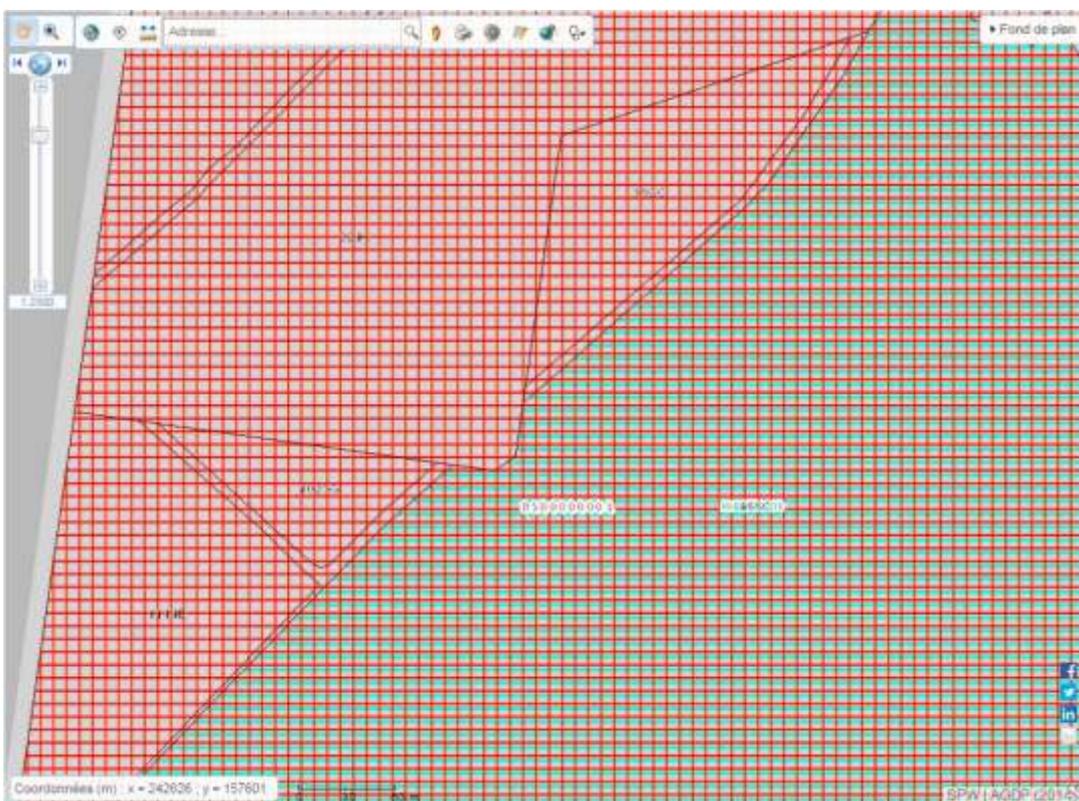


fig. 8. Avec le fond de plan « Plan » et avec les couches « BDES » visibles

Utilisez l'outil  pour obtenir les informations sur l'état des sols.

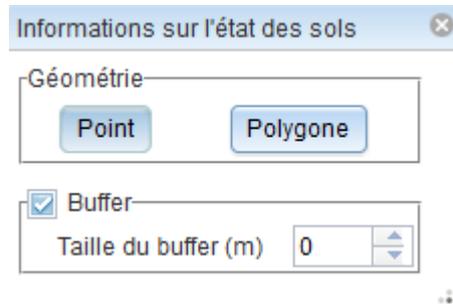
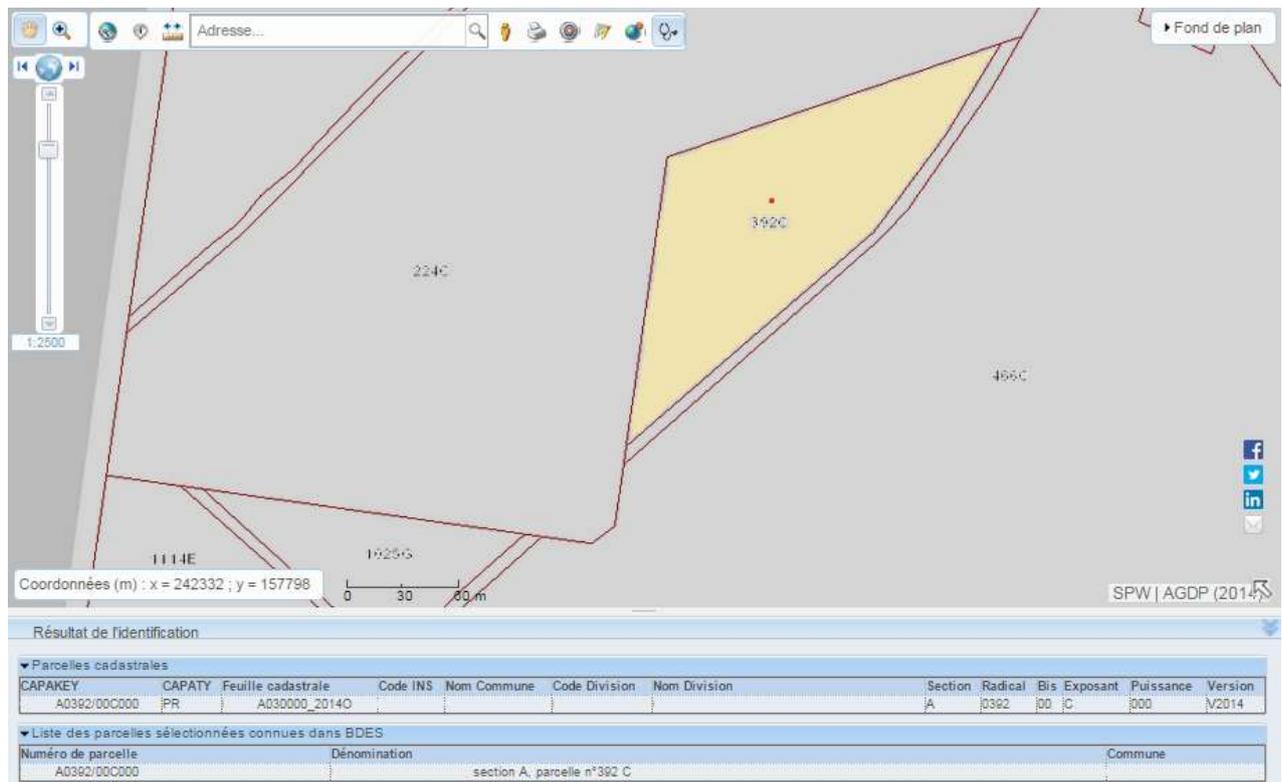


fig. 9. Outil « Informations sur l'état des sols » - bouton point

Interrogation par point

Par défaut, l'outil effectue une interrogation par simple clic sur un point de la carte.

www.wallonie.be
1719 (allgemeine Auskünfte) • 1718 (informations générales)



Coordonnées (m) : x = 242332 ; y = 157798

SPW | AGDP (2014)

Résultat de l'identification

CAPAKEY	CAPATY	Feuille cadastrale	Code INS	Nom Commune	Code Division	Nom Division	Section	Radical	Bis	Exposant	Puissance	Version
A0392/00C000	PR	A030000_20140					A	0392	00	C	000	3/2014

Numéro de parcelle	Dénomination	Commune
A0392/00C000	section A, parcelle n°392 C	

fig. 10. Exemple de résultat suite à une interrogation par point

Deux tableaux de résultat vous sont présentés :

- Le premier fournit la liste des parcelles cadastrales qui font partie de la sélection.
- Le deuxième fournit la liste des parcelles connues dans la BDES qui font partie de la sélection.

Un survol des lignes des tableaux met en évidence le périmètre correspondant sur la carte.



Si le second tableau est vide c'est qu'aucune information n'est disponible dans la BDES pour le point sélectionné.

Pour consulter les informations de l'état des sols pour une parcelle connue de la BDES, cliquez sur cette parcelle dans le deuxième tableau.

Un nouvel onglet est alors ouvert qui présente la fiche d'état des sols de la parcelle sélectionnée.

Parcelle cadastrée à :

Situation à l'inventaire | CCS / Attestations | Mesures (suivi et sécurité) | Procédures

Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol ?	<input type="button" value="v"/>	Depuis le	
Situation à l'inventaire des terrains pollués ?	Non défini	Depuis le	
Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?	<input type="button" value="v"/>	Depuis le	28/07/2015
Repris à l'inventaire des CCS ?	<input type="button" value="v"/>	Depuis le	

Source

Source	Référence	Lien activité à risque	Description	Commentaire	Activités à risque liées	Activités à risque liées indirectement
HISTORIQUE : Anciennes autorisations	OVD	Possible	Dépoter illégal à [redacted] (origine : sites historiques Office Wallon des Déchets)	Ancienne gravière [redacted]		
GESOL : Dossiers d'investigation et d'assainissement Décret sols	DS	Possible				
HISTORIQUE : Anciennes autorisations	LG	Possible	Dépoter illégal à [redacted] (origine : sites historiques Office Wallon des Déchets)	Ancienne gravière [redacted]		

fig. 11. Exemple de fiche d'état des sols d'une parcelle connue de la BDES

Interrogation par polygone

Cliquez sur le bouton polygone de l'outil « Informations sur l'état des sols »

Informations sur l'état des sols

Géométrie

Buffer

Taille du buffer (m)

fig. 12. Outil « Informations sur l'état des sols » - bouton « Polygone »

Dessinez ensuite un polygone en cliquant sur la carte. Chaque point cliqué devient un sommet du polygone.

Terminez le polygone avec un dernier point en double-cliquant.

Pour recommencer votre construction, appuyez sur la touche Escape (Esc).

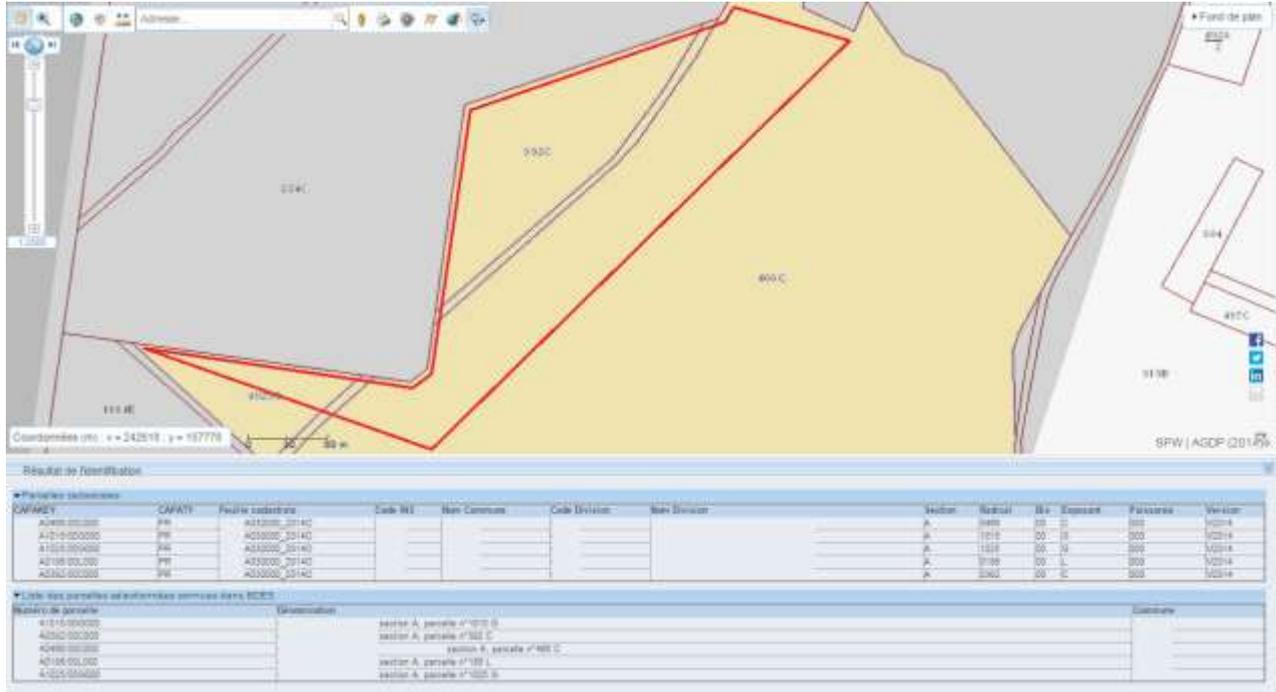


fig. 13. Exemple de résultat suite à une interrogation par polygone

Deux tableaux de résultat vous sont présentés :

- Le premier fournit la liste des parcelles cadastrales qui font partie de la sélection.
- Le deuxième fournit la liste des parcelles connues dans la BDES qui font partie de la sélection.

Un survol des lignes des tableaux met en évidence le périmètre correspondant sur la carte.

Si le second tableau est vide c'est qu'aucune information n'est disponible dans la BDES pour le point sélectionné.

Pour consulter les informations de l'état des sols pour une parcelle connue de la BDES, cliquez sur cette parcelle dans le deuxième tableau.

Un nouvel onglet est alors ouvert qui présente la fiche d'état des sols de la parcelle sélectionnée.



Parcelle cadastrée à :

Situation à l'inventaire | CCS / Attestations | Mesures (suivi et sécurité) | Procédures

Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol ?	<input type="checkbox"/>	Depuis le	
Situation à l'inventaire des terrains pollués ?	Non défini	Depuis le	
Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Depuis le	28/07/2015
Repris à l'inventaire des CCS ?	<input type="checkbox"/>	Depuis le	

Source

Source	Référence	Lien activité à risque	Description	Commentaire	Activités à risque liées	Activités à risque liées indirectement
HISTORIQUE : Anciennes autorisations	CWD	Possible	Dépoter illégal à [redacted] (origine : sites historiques Office Wallon des Déchets)	Ancienne gravière [redacted]		
GESOL : Dossiers d'investigations et d'assainissement Décret sols	DS	Possible				
HISTORIQUE : Anciennes autorisations	LG	Possible	Dépoter illégal à [redacted] (origine : sites historiques Office Wallon des Déchets)	Ancienne gravière [redacted]		

fig. 14. Exemple de fiche d'état des sols d'une parcelle connue de la BDES

www.wallonie.be 1719 (allgemeine Auskunft) • 1718 (informations générales)

Buffer

Si vous désirez que l'interrogation géographique tienne compte d'une zone tampon à une distance donnée par rapport au point ou au polygone que vous définissez, utilisez l'option buffer.

Définissez alors la distance en mètre de la zone tampon dans le champ Taille du buffer (m).

Cas particulier

Dans le cas ci-dessous, une interrogation par polygone a été effectuée et la réponse fournie, dans le référentiel cadastral utilisé, est une parcelle cadastrale (en jaune ci-dessous). Cette parcelle est mise en évidence dans le premier tableau de résultat.



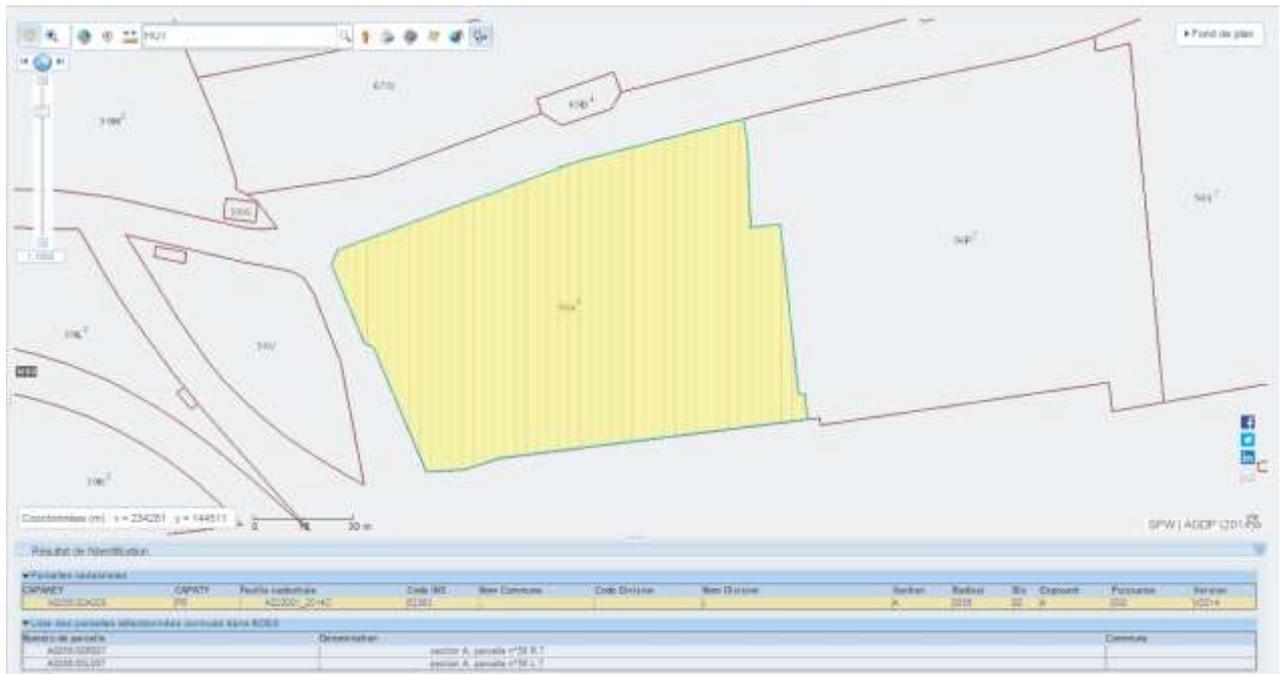


fig. 15. Mise en évidence de la parcelle cadastrale sélectionnée

Par contre, dans le deuxième tableau, il y a deux parcelles connues de la BDES pour le même périmètre.

Comment l'expliquer ?

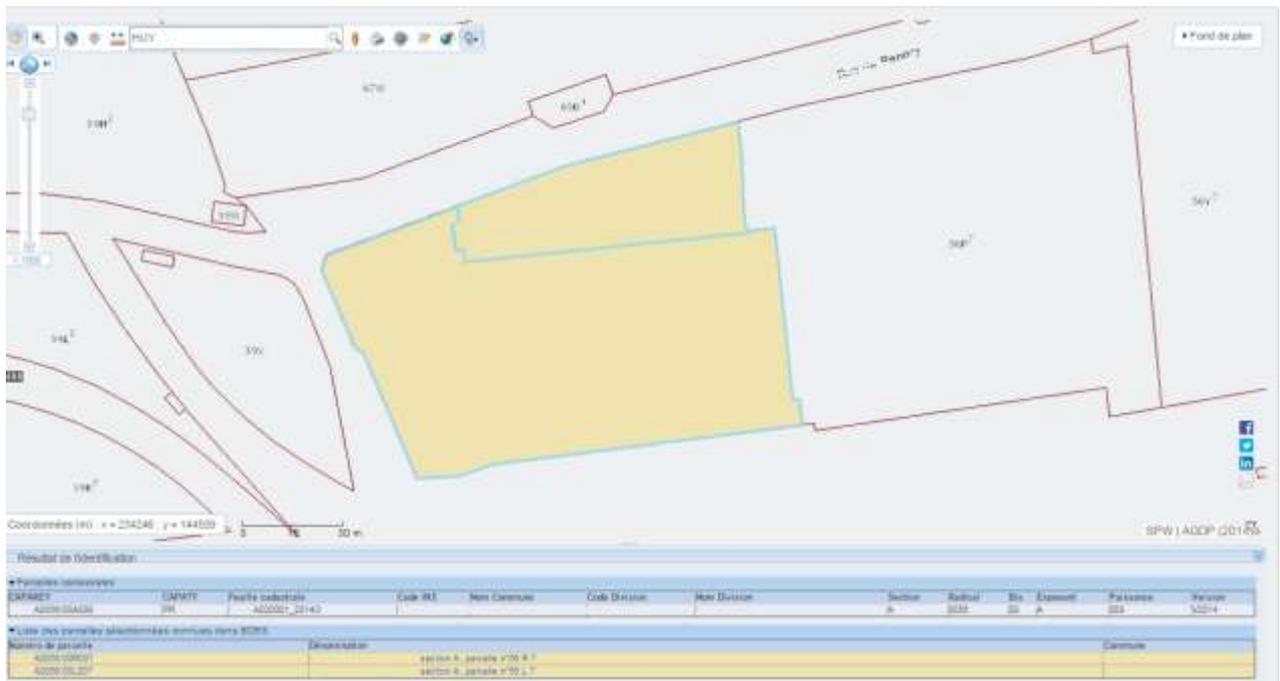


fig. 16. Mise en évidence des parcelles connues de la BDES

Comme on le voit ci-dessus, la BDES renseigne deux parcelles cadastrales qui ont existées historiquement mais qui depuis ont été fusionnées en une seule.

Une consultation de toutes les parcelles connues de la BDES doit donc être effectuée pour connaître l'état des sols de la parcelle.



Quels sont les informations disponibles et comment les interpréter ?

Onglet « Situation à l'Inventaire »

Après avoir effectué une interrogation de la BDES, vous obtenez la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES.

Le premier onglet de cette fiche est l'onglet « Situation à l'inventaire ».

Source	Référence	Description	Commentaire	Activité(s) liée(s) à l'inventaire	Probabilité du lien	Autre(s) activité(s) à risque sols
PE - Permis d'environnement	CHRGPE...	Station-service ...		50.50.03 ; 63.12.05.04.01 ; 63.12.16.04.02	Averé	
GESOL - Dossiers d'investigation et d'assainissement Décret sols	D9000...	Station-service ...			Possible	
PE - Permis d'environnement	CHRGPE...	Station-service ...		50.50.03 ; 50.50.04 ; 63.12.05.04.01	Averé	
BEDSS - Dossiers d'assainissement des stations-service	5881...	Station-service ...		50.50	Averé	

fig. 17. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Situation à l'inventaire »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol ?**



La parcelle est reprise dans cet inventaire

La parcelle n'est pas reprise dans cet inventaire

Interprétation

Au moins une des sources de données constituant la BDES signale que cette parcelle a hébergé dans le passé ou héberge actuellement une ou plusieurs installations ou activités reprises dans l'annexe 3 du décret sols (liste d'installations et activités visées à l'article 21 c'est-à-dire des activités présentant un risque pour le sol).

Si la parcelle est reprise dans cet inventaire, vous trouverez dans le tableau du bas qui présente les sources de données reprenant la parcelle, au moins une source listant une (des) « Activité(s) liée(s) à l'inventaire » avec une « Probabilité du lien » avérée.

Dans certains cas, des installations ou activités ont été signalées par une des sources de données constituant la BDES mais les informations ne sont pas suffisamment précises pour pouvoir avérer le lien avec l'annexe 3 du décret sols. Dans ce cas, le lien est possible et la parcelle est renseignée mais n'est pas officiellement reprise dans cet inventaire. Ces activités seront renseignées dans « Autre(s) activité(s) à risque sols » du tableau des sources.

- **Depuis le (Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol...)**

Première date d'entrée de la parcelle dans l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol

- **Situation à l'inventaire des terrains pollués ?**

Le statut de pollution de la parcelle peut prendre les valeurs suivantes :

- Non pollué
- Suspicion de pollution
- Pollué
- Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement
- Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement + Post-Gestion en cours
- Travaux en cours
- Travaux réalisés
- Travaux réalisés + Post-Gestion en cours
- Géré SPAQuE (BEDSS et DOREHA)

Interprétation

Statut	Description
Non pollué	<p>Il y a plusieurs possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun élément générateur n'a conduit à l'investigation de cette parcelle - La parcelle a été étudiée et un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré car aucune zone suspecte n'est identifiée et/ou aucun dépassement de valeurs seuil (VS), pondérées ou de valeurs particulières (VP) n'a été observé. <p>Si un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré, il doit être consulté pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées.</p>
Suspicion de pollution	La parcelle est en cours d'investigation pour vérifier la présence de pollution.
Pollué	La parcelle a été étudiée et la présence de pollution a été confirmée. La caractérisation des pollutions et/ou la détermination des travaux d'assainissement nécessaires sont en cours.
Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement	<p>La parcelle a été étudiée et la caractérisation des pollutions a été réalisée. Si la procédure a été effectuée dans le cadre du décret sols, un CCS a été délivré car la pollution est historique et il n'y avait pas de menace grave. Si la procédure a été effectuée hors du cadre du décret sols, elle a conclu que l'assainissement n'était pas nécessaire dans certaines conditions ou n'était pas de son ressort.</p> <p>Le CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation délivré doit être consulté pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées ainsi que la présence éventuelle de pollution résiduelle.</p>
Pollué sans nécessité d'effectuer	Idem que le point précédent mais une Post-gestion est



des travaux d'assainissement + Post-Gestion en cours	toujours en cours.
Travaux en cours	La parcelle est polluée et les travaux d'assainissement sont planifiés ou en cours.
Travaux réalisés	Les travaux d'assainissement ont été réalisés sur la parcelle et un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré. Le CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation délivré doit être consulté pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées ainsi que la présence éventuelle de pollution résiduelle.
Travaux réalisés + Post-Gestion en cours	Idem que le point précédent mais une Post-gestion est toujours en cours.
Géré SPAQuE	La gestion de cette parcelle a été confiée à SPAQuE.

- **Depuis le (Situation à l'inventaire des terrains pollués ?)**

Il s'agit de la dernière date où le statut « Situation à l'inventaire des terrains pollués » a changé.

- **Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?**



Il existe un dossier administratif sur cette parcelle concernant des investigations et/ou travaux d'assainissement



L'administration ne dispose pas d'information sur cette parcelle autre que la présence d'installations ou activités à risque pour le sol.

- **Depuis le (Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?)**

Première date de création d'un dossier contenant la parcelle dans un des systèmes d'information de l'administration relatif aux investigations et/ou travaux d'assainissement

- **Repris à l'inventaire des CCS ?**



Au moins un CCS ou document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré pour cette parcelle.



Aucun CCS ou document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation n'a été délivré pour cette parcelle.

- **Depuis le (Situation à l'inventaire des terrains pollués ?)**

Première date de délivrance d'un CCS ou document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation pour cette parcelle.

- **Source**

Le tableau des Source liste les sources de données constituant la BDES qui reprenne la parcelle sélectionnée. Pour chacune de ces sources, les informations suivantes sont fournies

- **Source** : description de la source de données
- **Référence** : identifiant / référence du dossier reprenant la parcelle dans la source (à utiliser pour une demande d'accès à l'information)
- **Description** : Libellé / descriptif du dossier dans la source de données
- **Commentaire**
- **Activité(s) liée(s) à l'inventaire** : liste des installations ou activités de l'annexe 3 du décret sols (liste d'installations et activités visées à l'article 21 c'est-à-dire des activités

présentant un risque pour le sol) qui ont été ou sont hébergées sur la parcelle et renseignées par la source de données.

- **Probabilité du lien** : Lien avéré, possible ou pas de lien avec l'annexe 3 du décret sols
- **Autre(s) activité(s) à risque sols** : liste des installations ou activités qui ont été ou sont hébergées sur la parcelle selon la source de données et qui pourraient avoir un lien avec l'annexe 3 du décret sols. Cependant, les informations fournies par la source ne sont pas suffisamment pour être formel.

Onglet « CCS / Attestations »

Le deuxième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « CCS / Attestations ».

Rappel :

CCS = Certificat de Contrôle des Sols = certificat dont le Gouvernement établit le contenu minimal consignant la décision par laquelle il est établi qu'un terrain a fait l'objet d'une étude d'orientation, d'une étude de caractérisation, d'un assainissement ou de mesures d'office conformément au présent décret et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de ses arrêtés d'exécution.

Attestation = document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation.



Type	Référence	Visualiser	Délivrance	Statut	Date d'abrogation	Description
Autre	SSNR261214.pdf		23/07/2012	Non défini		Attestation de bonne exécution du plan d'assainissement de l'article 681bis/67 du Règlement général pour la protection du travail. Avec les remarques suivantes : Huiles minérales (dépassement VI) pour 1 échantillon sur la paroi ouest : moins de 5 m³. Hors :

fig. 18. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « CCS / Attestations »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Type** : CCS ou autre (attestation)
- **Référence** : référence du document délivré
- **Visualiser** : le bouton  qui permet d'accéder au document s'il est disponible
- **Délivrance** : date de délivrance du document
- **Statut** : actif ou abrogé
- **Date d'abrogation** : date à laquelle le document a été abrogé
- **Description** : description du CCS ou de l'attestation

Si aucun CCS / attestation n'est associé à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »

Le troisième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « Mesures (suivi et sécurité) ».

Cet onglet propose un résumé des mesures de suivi et de sécurité présentes sur la parcelle.

Il est à noter que cet onglet sera progressivement mis à jour mais actuellement il n'est que rarement rempli.



Dans tout les cas, si un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation est disponible, il doit être consulté si l'on veut connaître les mesures existantes.



fig. 19. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Zone** : nom de la zone concernée par la mesure de suivi/ de sécurité.
- **Catégorie** : catégorie de la mesure (sécurité, suivi).
- **Description** : description de la mesure
- **Urgence** :
 - Haute : à mettre en œuvre immédiatement
 - Moyenne : dans les 6 mois
 - Basse : au-delà de 6 mois
- **Début** : date de début de la mesure
- **Fin** : date de fin de la mesure

Sous cet onglet, si aucune mesure n'est associée à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Onglet « Procédures »

Le quatrième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « Procédure ».

Il présente chronologiquement les différentes étapes des procédures d'investigations et/ou de travaux d'assainissement ou de remédiation liées à la parcelle.

Type de procédure	Type de sous-procédure	Date de début	Date du dernier statut	Statut
Permis d'environnement	Non défini	28/12/2011	04/07/2012	Permis délivré
Décret sol - Art.92bis	Projet d'assainissement	21/01/2013	12/09/2013	Approuvé(e)
Décret sol - Art.92bis	Travaux	30/06/2013	12/09/2013	Attente de documents
Procédure Station-service	Plan de réhabilitation	23/12/2009	22/11/2012	Site assaini

fig. 20. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Procédures »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Type de procédure** : nom de la zone concernée par la mesure de suivi/ de sécurité.
- **Sous-type de procédure** : catégorie de la mesure (sécurité, suivi).
- **Date de début** : description de la mesure
- **Date du dernier statut** :
- **Statut** : date de début de la mesure

Sous cet onglet, si aucune procédure n'est associée à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Comment introduire une demande de rectification des données ?

Vous pouvez signaler une information erronée ou communiquer une remarque sur une parcelle connue dans la BDES en utilisant la fonctionnalité de demande de rectification.

Le droit de rectification des données contenues dans la banque de données de l'état des sols est ouvert **aux titulaires de droits réels ou aux exploitants**.

La demande de rectification doit donc contenir les pièces permettant d'établir ce type lien avec la parcelle.

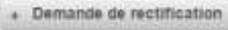
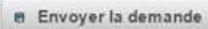
Pour effectuer une demande de rectification des données, il vous est demandé de vous authentifier ce qui nécessite, si ce n'est déjà fait, une inscription sur notre site.

Pour obtenir de l'aide sur l'inscription sur le site web de l'assainissement et de la protection des sols ainsi que sur la gestion de votre profil utilisateur, reportez-vous au document « [Site de l'Assainissement et de la Protection des Sols - Inscription et gestion du profil utilisateur – Aide](#) ».

Lors de votre inscription, vous devrez choisir le rôle « Citoyen » (Les notaires et les experts agréés en gestion des sols ont également la possibilité de s'inscrire avec le rôle qui leur correspond).

En résumé

Voici les différentes étapes pour introduire une demande de rectification :

- S'authentifier via le lien « S'authentifier » présent en haut à droite dans l'écran cartographique ;
- Utiliser l'interface graphique de la BDES pour délimiter le périmètre qui vous intéresse et pour rechercher la ou les parcelles concernées. Une recherche par adresse, par coordonnées ou par identifiant de parcelle est également possible ;
- Effectuer une sélection dans la liste des parcelles connues dans la BDES, vous accédez aux écrans de consultation des données connues dans la BDES pour la parcelle.
- Enfin, activer le bouton  pour accéder à l'écran « Demande de rectification » ;
- Encoder votre demande y joindre les pièces utiles ;
- Envoyer votre demande, en activant le bouton .



Comment m'authentifier ?

Sur la page d'accueil de la BDES, cliquez sur le lien « S'authentifier ».

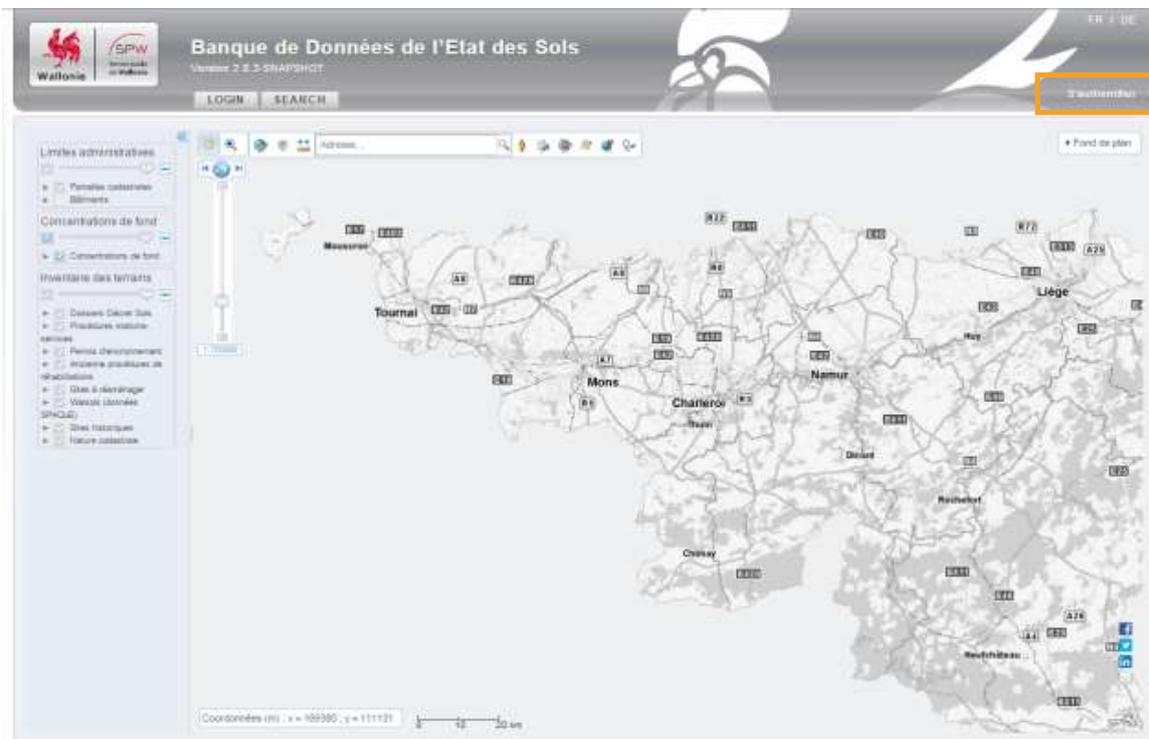


fig. 21. Page d'accueil de la BDES – lien « S'authentifier »

Entrez ensuite l'identifiant et le mot de passe de votre compte utilisateur. Cliquez ensuite sur « SE CONNECTER ».

Si vous ne disposez pas de compte, cliquez sur inscription et suivez la procédure d'inscription.

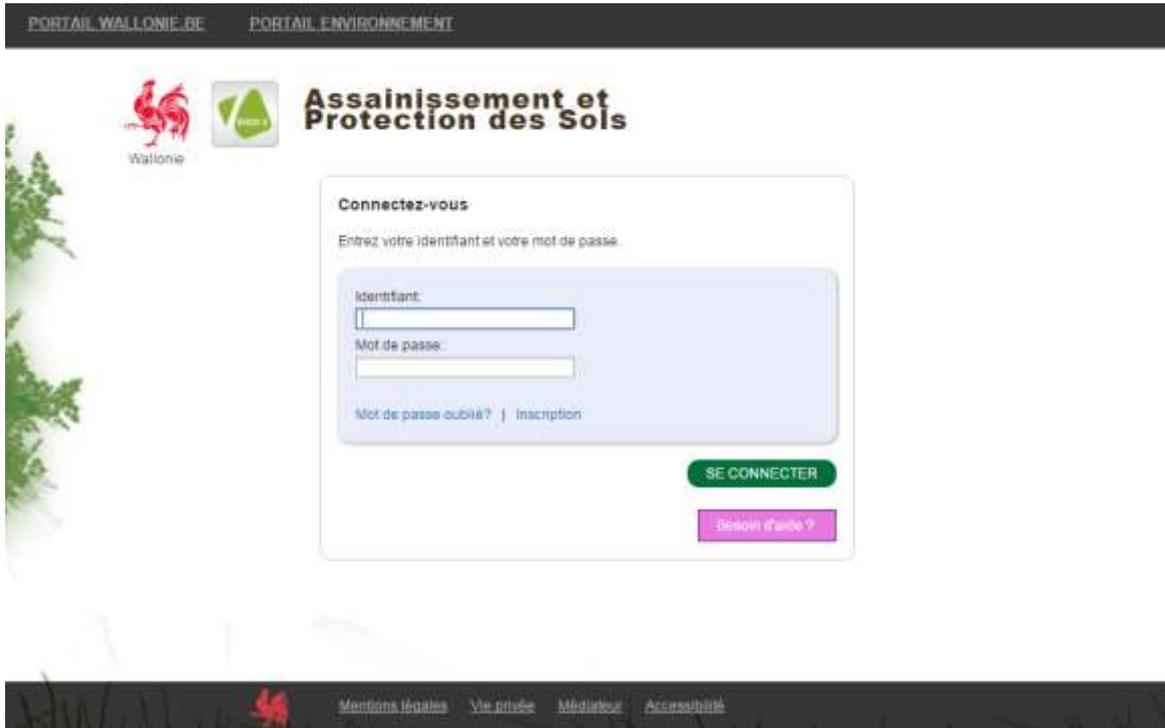


fig. 22. Page « Connectez-vous » du site web de l'Assainissement et de la Protection des Sols
Vous revenez alors sur la page d'accueil de la BDES.

www.wallonie.be
1719 (allgemeine Auskunft) • 1718 (informations générales)



fig. 23. Page d'accueil de la BDES après connexion



Dans le coin supérieur droit, votre nom apparait, indiquant que vous êtes bien connecté.

De plus, le lien « Authentifier » est remplacé par un lien « Se déconnecter ».

Comment demander une rectification des données ?

Effectuer la recherche de la parcelle dont les données doivent être, selon vous, rectifiée, et consulter sa fiche « Information sur l'état des sols ».

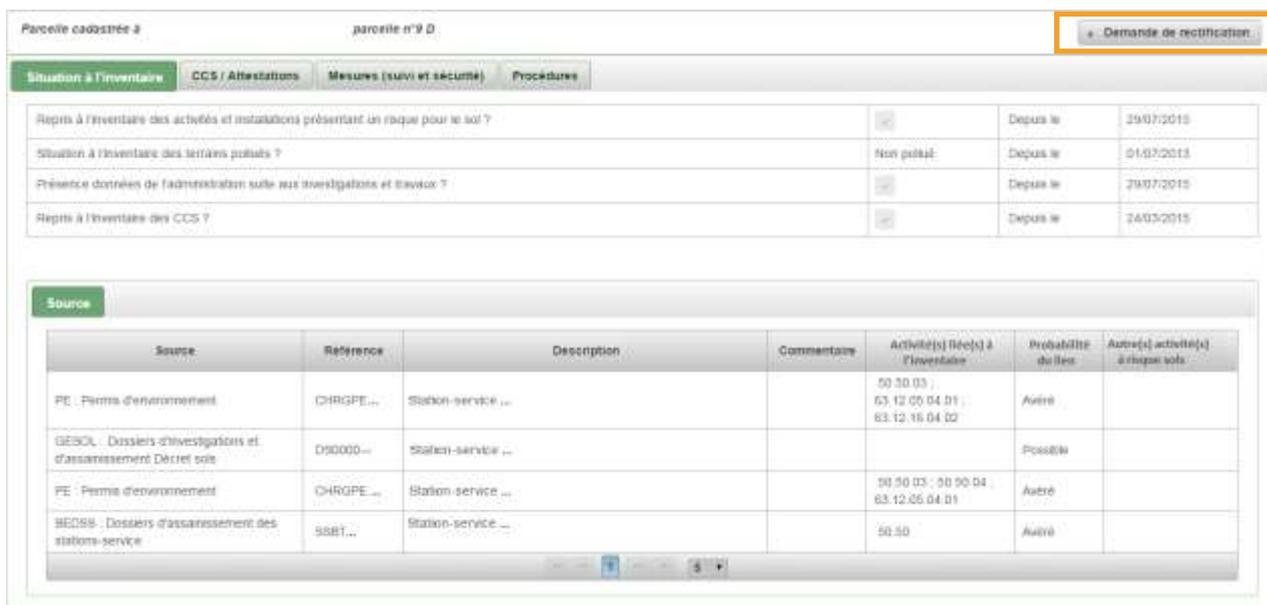


fig. 24. Bouton « Demande de rectification »

Cliquez sur demande de rectification.

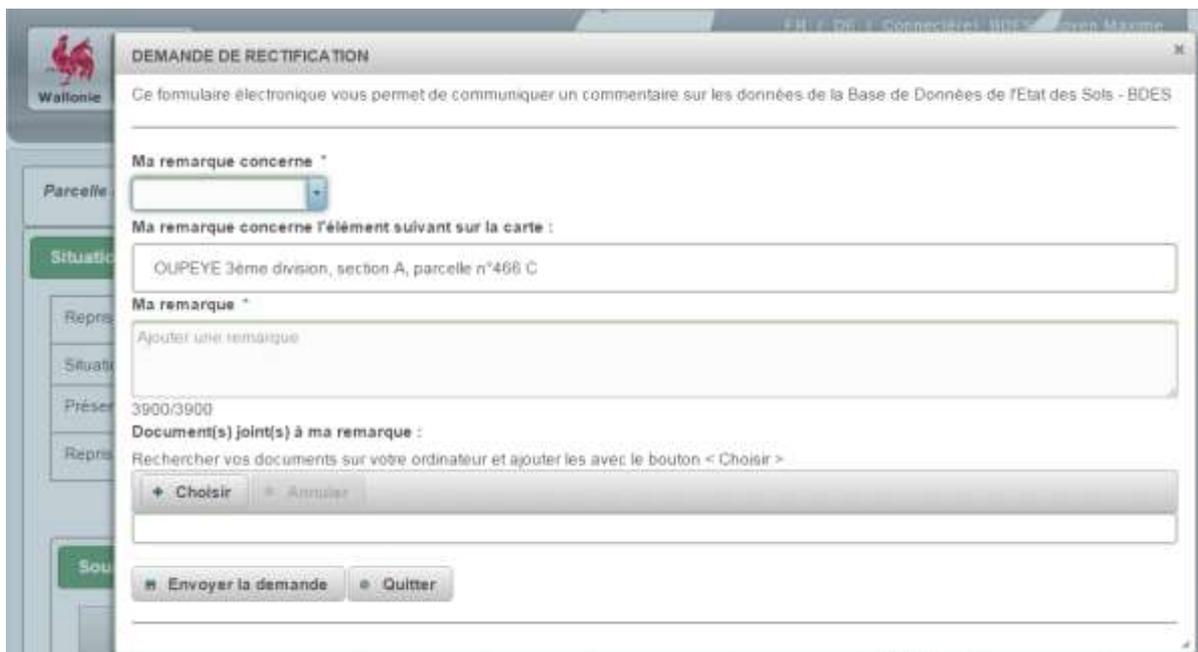
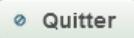


fig. 25. Fiche « Demande de rectification »

Dans cet écran, vous devez compléter les informations suivantes :

- **Ma remarque concerne**
Vous devez choisir dans une liste fermée des principaux sujets possibles des remarques. Il est obligatoire d'effectuer une sélection.
- **Ma remarque concerne l'élément suivant sur la carte**
Ce champ est complété automatiquement avec les références de la parcelle sélectionnée dans l'interface cartographique de la BDES.
- **Ma remarque**
Indiquez ici la remarque que vous souhaitez communiquer à l'administration. Ce champs est évidemment obligatoire et veillez à donner suffisamment d'éléments pour que les gestionnaires de la BDES puissent statuer efficacement sur la demande.
- **Liste des documents joints**
Ce champ vous permet d'ajouter des documents ou des photos pour illustrer votre remarque. Sélectionner le bouton <Choisir> pour importer un document.
Il est également possible de retirer un document via le bouton  à droite du nom du fichier.
En complément, il est important de joindre les pièces justifiant votre lien avec la parcelle.

Cliquez ensuite sur le bouton  pour soumettre votre demande aux gestionnaires de la BDES.

Les boutons  ou  vous permettent de quitter la demande de rectification sans sauvegarder.

Comment consulter les demandes de rectification que j'ai envoyées ?

Lors du traitement d'une de vos demandes de rectification par les gestionnaires de la BDES, vous pouvez recevoir un mail vous invitant à fournir des informations complémentaires sur votre demande.

Lorsqu'une décision est prise, un mail expliquant la décision vous est envoyé.

Le bouton « Mes rectifications » présent sur l'écran cartographique vous permet de visualiser le statut des demandes de rectification que vous avez introduites précédemment.



fig. 26. Bouton « Mes rectifications »



Vous obtenez donc une liste présentant les demandes de rectifications que vous avez soumises.

Date statut	Statut	Remarque	Réponse du gestionnaire	Docs	Actions
24/07/2015 16:55	Nouveau	Ma remarque concerne la parcelle HERSTAL 2ème division, section B, parcelle n°24 T 4 ...		↓	📄
24/07/2015 16:50	Nouveau	remarque BHO2 ...			📄

fig. 27. Liste « Mes rectifications »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Date statut** date de dernier changement du statut de la demande de rectification.
- **Statut** : Indique le statut de la demande de rectification :
 - **Nouveau** pour une demande envoyée mais non encore traitée par les gestionnaires de la BDES ;
 - **Attente Info** si l'administration est en attente d'information complémentaire de votre part ;
 - **Info Fournie** si vous avez envoyé de l'information complémentaire qui n'a pas encore été traitée par les gestionnaires de la BDES ;
 - **Rectification acceptée** si les gestionnaires de la BDES ont accepté votre demande de rectification ;
 - **Rectification refusée** si les gestionnaires de la BDES n'ont pas donné suite à votre demande de rectification.
- **Remarque** : Le champ affiche le début du texte de la remarque transmise. La sélection de l'icône ... permet d'ouvrir un écran reprenant les textes complets.
- **Réponse du gestionnaire** : Affiche le texte de la motivation d'acceptation ou de refus du gestionnaire ou le texte de la demande d'information complémentaire. Ces textes sont également consultables dans les courriels envoyés par l'administration.
- **Docs** : Le bouton ↓ vous permet de télécharger les documents joints. Voir détail ci-après.
- **Action** : Si le statut est en 'Attente Info', l'icône suivante + s'affiche pour vous permettre d'introduire de l'information complémentaire en réponse à la demande du gestionnaire. Voir détail ci-après.
- **Détail** : L'icône 📄 vous permet d'accéder directement à l'écran « Détail de la parcelle ». Voir détail ci-après.

Sous cet onglet, si aucune information n'est disponible, le message «Vous n'avez pas encore posté une demande de rectification » s'affiche.

Le bouton  vous permet de télécharger le ou les documents joints à la demande de rectification. Dans le cas où plusieurs documents sont disponibles, un fichier zip sera fourni avec l'ensemble des documents.



Le bouton  vous permet d'accéder à l'écran « Infos supplémentaires » pour enregistrer votre réponse à la demande d'information complémentaire du gestionnaire.

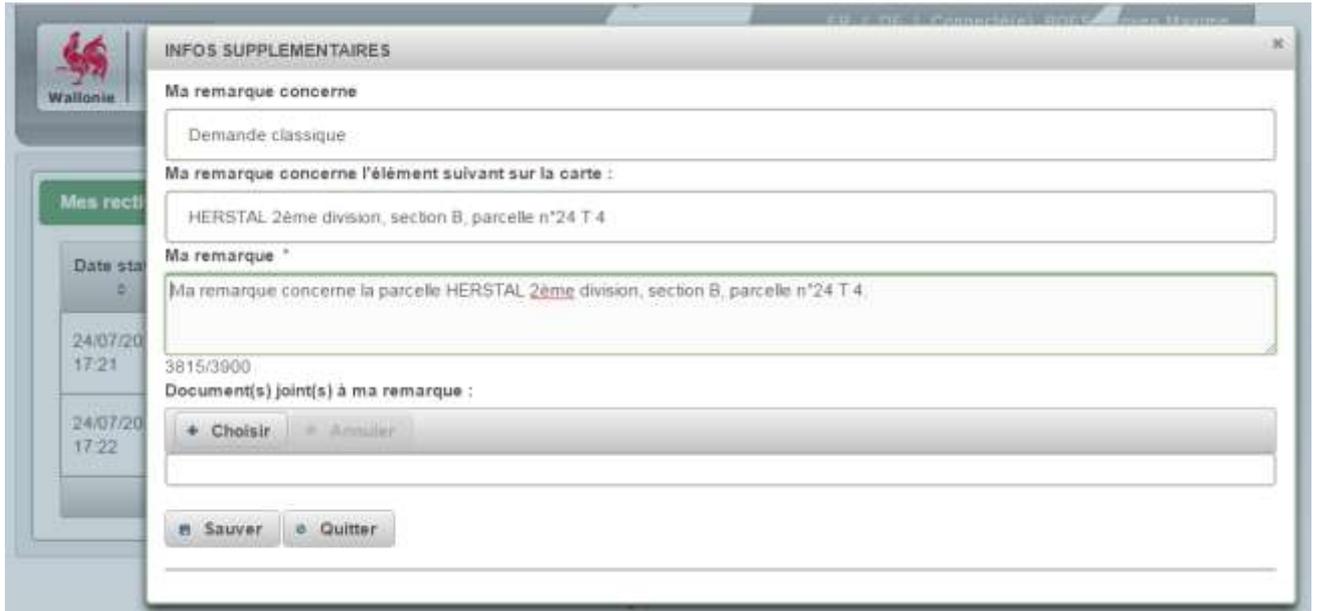


fig. 28. Encodage des informations supplémentaires demandées par les gestionnaires de la BDES

Le bouton  vous permet de retourner à l'écran de consultation « Détail Parcelle ».



Autres fonctionnalités de la BDES

Table de contenu

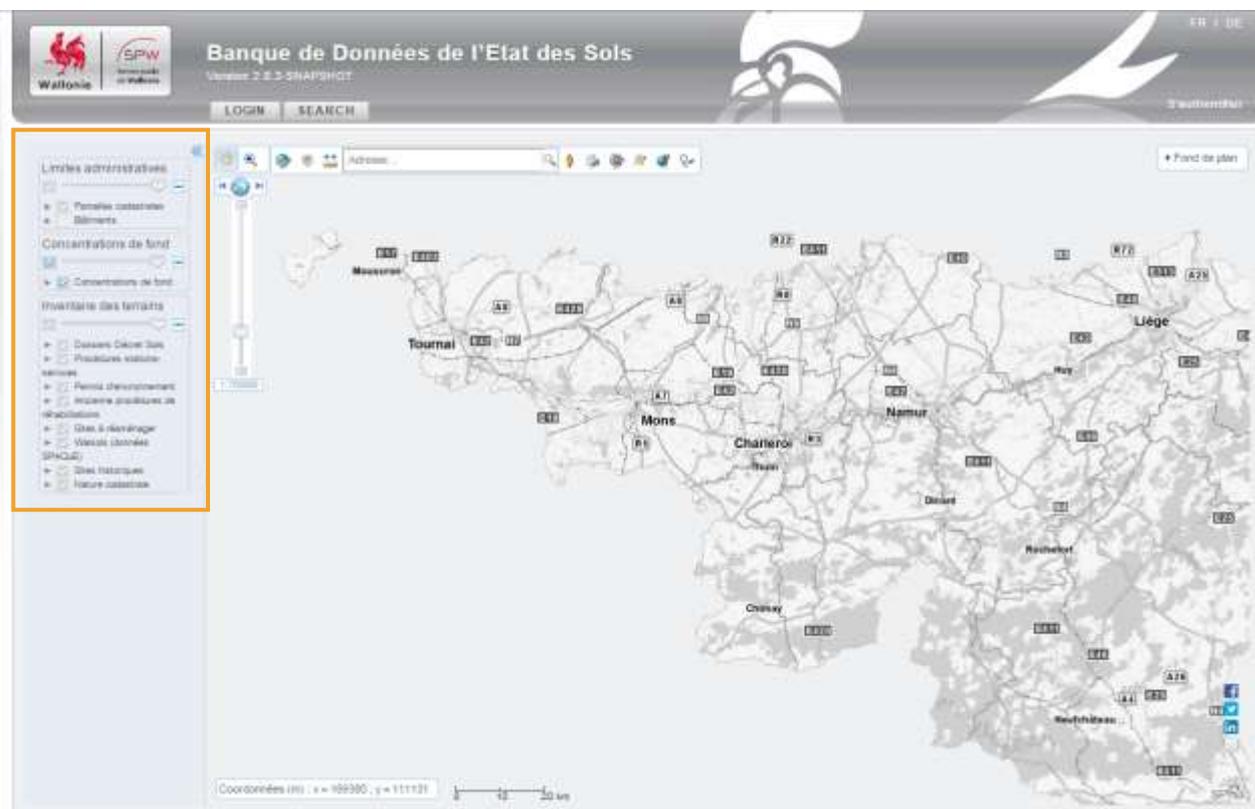


fig. 29. Page d'accueil de la BDES – Table de contenu

La table de contenu ou table des matières affiche des groupes et/ou des sous-groupes que vous pouvez visualiser ou non. Le choix d'un ou plusieurs groupes ou sous-groupes influence l'affichage de la carte par la superposition de la couche d'information cartographique demandée.

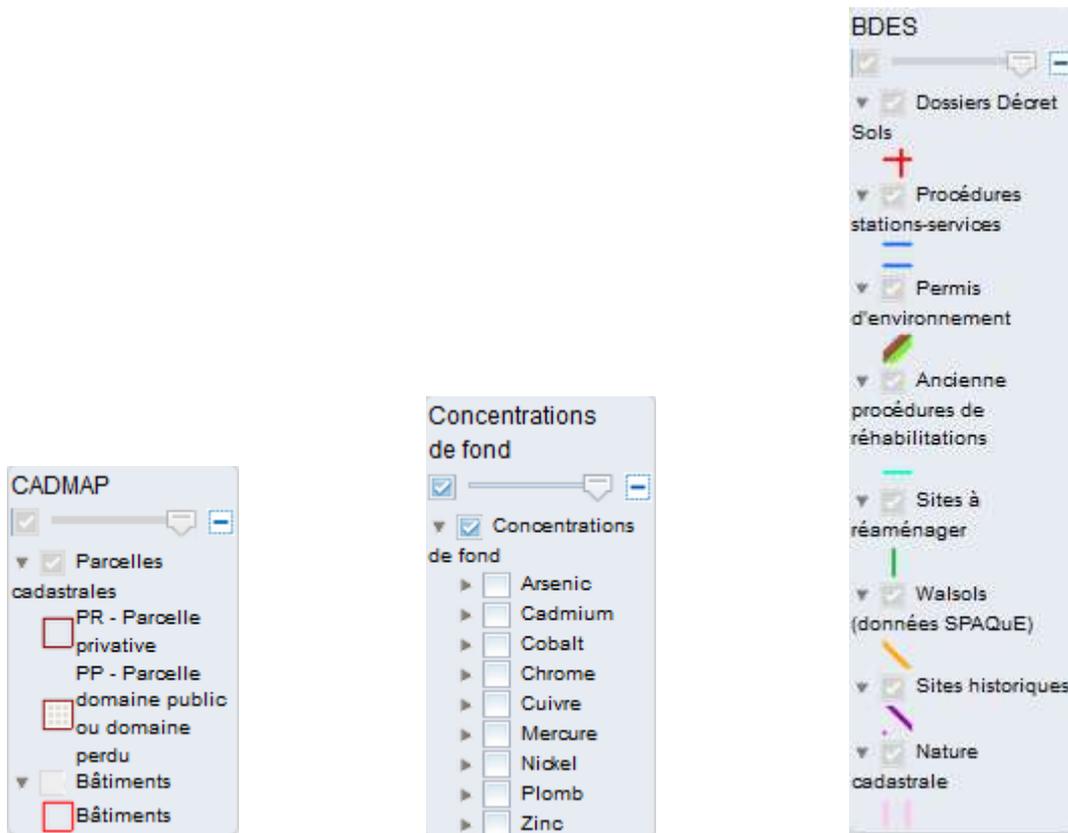


fig. 30. Groupes et couches présentes dans la BDES

Cliquer sur  vous permet de masquer la table des matières.

Cliquer sur  vous permet d'afficher la table des matières.

Cliquer sur  /  vous permet de rendre visible/invisible sur la carte la couche ou le groupe.

Le curseur  vous permet d'adapter le niveau de transparence de la couche ou du groupe.

Cliquer sur  /  vous permet de masquer / afficher dans la table de contenu le détail du groupe.

Cliquer sur  vous permet d'afficher dans la table de contenu le détail du groupe.

Cliquer sur  /  vous permet de masquer / afficher dans la table de contenu le détail de la couche (symbologie).

L'icône  signifie que la couche ou le groupe s'y rapportant n'est pas affichable car leur service de diffusion n'est pas disponible pour le moment.



Les groupes et sous-groupes de base de la BDES sont :

Service	Groupe	Sous-groupe	Affiché par défaut
CADMAP	Parcelles		Oui
	Bâtiments		Non
BDES	Dossiers Décret sols		Oui
	Procédures stations-services		Oui
	Anciennes procédures de réhabilitation		Oui
	Permis d'environnement		Oui
	Sites à réaménager		Oui
	Walsols (données SPAQuE)		Oui
	Sites historiques		Oui
	Nature cadastrale		Oui
Concentrations de fond	Concentrations de fond	Concentrations en Arsenic	Non
		Concentrations en Cadmium	Non
		Concentrations en Cobalt	Non
		Concentrations en Chrome	Non
		Concentrations en Cuivre	Non
		Concentrations en Mercure	Non
		Concentrations en Nickel	non
		Concentrations en Plomb	non
		Concentrations en Zinc	non

Autres composants de la carte

Fond de plan

Cet outil vous permet de sélectionner et d'afficher les fonds de plan, de même que les options d'affichage spécifiques aux fonds de plan. Il vous permet également d'adapter la transparence du fond de plan.



Les fonds de plan sont :

- Plan ;
- Vue aérienne ;
- Pas de fond de plan.
-

Les options sont :

- Noir et blanc ;
- Annotation ;
- Relief.



Partage (x)

Cet outil vous affiche une série d'icônes qui vous permet de partager la carte affichée avec d'autres personnes via le mode de communication choisi.



Aperçu



Cet outil vous permet d'afficher une carte de la Wallonie dans le coin inférieur droit de l'écran pour situer en Wallonie la zone que vous êtes en train de visualiser.

Coordonnées :

Cet outil vous affiche les coordonnées (Lambert Belge 1972) du point de la carte sur lequel se trouve la souris.

Coordonnées (m) : x = 235910 ; y = 147618

Zoom

Cet outil vous permet de modifier le niveau de zoom de la carte.



Menu

La barre de menu vous propose des composants qui permettent de vous localiser sur la carte et d'y effectuer des recherches.



Ces composants de localisation sur la carte sont représentés sous la forme d'une :





Cliquer sur :	vous permet :
	de déplacer la carte
	de zoomer par deux points
	de choisir une des recherches avancées proposées et d'exécuter cette recherche
	d'identifier les différents éléments de la carte
	de mesurer des distances et des surfaces sur la carte
<input data-bbox="172 645 491 678" type="text" value="Adresse..."/> 	de rechercher un terrain par adresse
	d'intégrer GoogleStreetView au géoviewer
	d'imprimer la carte affichée avec les éléments choisis (couche spécifique)
	de dessiner sur la carte des cercles concentriques et de définir le rayon d'action
	de dessiner sur la carte des différentes formes géométriques
	de se positionner sur la carte
	de rechercher des informations sur l'état des sols

Concentration de fond